Le P'tit Taillebourgeois

TAILLEBOURG
CITÉ HISTORIQUE DU MOYEN ÂGE

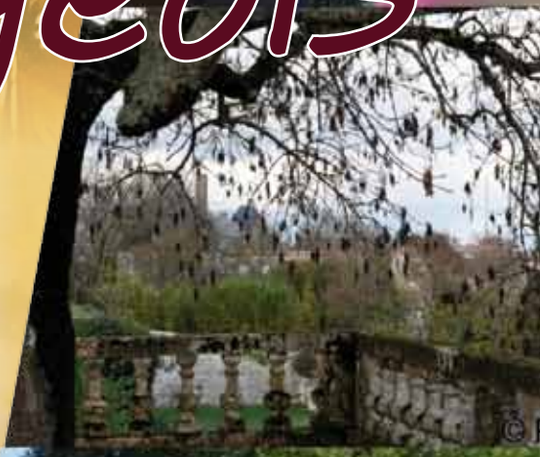

janvier 2018

N° 96

Les Brèves de la Vie Municipale

Tous les administrés, commerçants et nouveaux arrivants sont conviés aux voeux du Maire qui se dérouleront vendredi 12 janvier 2018 à la salle des fêtes à 18 h

INFOS COLLECTE DES DECHETS

ATTENTION NOUVEAU :
COLLECTE EN BACS COLLECTIFS DÈS LE 8 JANVIER 2018

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

A noter un changement majeur en ce début d'année puisque la collecte ne s'effectue plus en porte à porte mais dans des containers collectifs (noirs et jaunes) mis à disposition dans chaque lieu-dit et à différents endroits dans le centre bourg (cf plan en page centrale)
A partir du 8 janvier 2018, la collecte des emballages recyclables (sacs jaunes) aura lieu le vendredi matin toutes les semaines et celle des ordures ménagères (sacs noirs) reste inchangée (le mardi matin toutes les semaines).

Un guide regroupant les consignes de tri, les nouveaux jours de collecte et le calendrier 2018 à été distribué par CYCLAD dans les boites aux lettres fin décembre. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez vous le procurer en mairie.

Vals de Saintonge Communauté

Sommaire

Janvier 2018 - n° 96

Vie municipale
Les Brèves p 2

Le mot du Maire p 3

Compte-rendus
des Conseils municipaux p 4

Vie municipale
- Etat-civil p 13
- Journées du Patrimoine p 14
- Repas des Aînés p 15
- Plan de Taillebourg p 16
- Commémoration du 11 Novembre p 18

Vie communautaire
- Recensement militaire p 20

Vie associative
- La Gaule Charentaise p 25
- ADMS p 26
- Société Sportive de Taillebourg p 28
- Les Aînés de la Tour p 29
- Les Baladins du Comté de Taillebourg p 29

Renseignements utiles p 30
Artisans et commercants p 31

Bulletin municipal
Le P'tit Taillebourgeois N°96
Janvier 2018

Directeur de la publication : Pierre Texier
Conception/mise en page : Dany Chenet
Photos : Pierre Texier,
Emmanuelle Guiberteau,
Jean-François Weill dit Morey,
Philippe Ganthy, Patrick Pike,
Daniel et Myriam Arroyo-Bishop.

Imprimé par Primus-Print

Merci à tous les membres de la Commission Bulletin Municipal pour leur investissement : Sylvie Albert, Dany Chenet, Marie-Claude Cubillo, Emmanuelle Guiberteau, Christine Texier, Pierre Texier.

Le mot du Maire

2017 s'achève, une année où la municipalité a tout mis en œuvre pour essayer d'améliorer votre quotidien, de maintenir la vie du village et d'être à la "hauteur" de nos engagements :
– entretien du cimetière
– mise en place du Camping-Car Park (185 entrées depuis mai 2017, nous sommes en discussion pour recevoir l'année prochaine le label "Camping de mon Village" et améliorer ainsi notre fréquentation.
– nettoyage des remparts, côté rue Aliénor d'Aquitaine
– aboutissement de la réfection du "pont dormant" et de la brèche de la douve
– début du nettoyage des murs du château côté douve et mise en place du "jardin patrimonial"
– animations estivales, amélioration du feu d'artifice
– obtention du label national "centenaire" pour la cérémonie du 11 Novembre
– édition d'un plan-dépliant du village et de la commune
– gestion des nouvelles directives de ramassages d'ordures ménagères
– gestion du dossier et rétrocession de la voirie du lotissement de la "Tour Saint-Louis"
– mise en place d'une gestion des animaux errants
– gestion des incivilités (trouble de l'ordre public, pollution des sols, défaut d'entretien des parcelles, etc.)
– gestion et vente d'un bateau donné à la municipalité
– demande et autorisation du procureur pour deux salles des mariages plus adaptées
– mise en place du plan communal de sauvegarde
– mise en place d'une politique de sécurité routière
– réfection de la chaussée route du Péré
– amélioration de l'éclairage et de la sécurité dans les salles voûtées
– achat d'un terrain à côté du Pont Boyard rive gauche de la Rutelière, dans la perspective de créer un espace vert ainsi qu'un passage piétons et vélos (évitement du Pont Boyard). Les discussions sont en cours, côté rive droite
– lancement de l'appel d'offre pour la maîtrise d'oeuvre du projet "Ecole" (décembre 2017)
– continuité du projet du lotissement du "Vallon des mottes"
– continuité de la mise en place de la "vidéo-surveillance"
– suivi des deux PLU en cours (révision et modification)
– tenu du Budget de la Commune, dossier de récupération d'une somme importante de FCTVA
Bien des choses restent à réaliser, mais tous ces projets demandent des financements, et chacun sait qu'il est difficile pour nos petites mairies d'obtenir des aides, en sachant que nous ne souhaitons toujours pas augmenter nos taux d'imposition.

Nous vous souhaitons à tous une belle et bonne année 2018, et surtout une bonne santé.

Le Maire
Pierre Texier

Compte-rendus des Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2017

Présents : M Pierre Texier, M Guillaume Covela-Rodriguez, M Gérard Gallais, M Fabrice Guillot, M Bruno Chevalier, Mme Maryse Beaubeau, Mme Babette Richaud, M Philippe Ganthy, Mme Emmanuelle Guiberteau, M Daniel Arroyo-Bishop
Absents : Mme Sylvie Aalbert, M Jean-François DECQ
Secrétaire de séance : Mme Maryse BEAUBEAU

Ordre du Jour :

1) Adoption du PV du 22/06/2017
2) SEMIS : Délibération Comptes
3) Affaire de la pollution du Puits-Décision de justice :
4) Décision modificative n°2 (consignation pour affaire du Puits)
5) Rétrocession actée de la voirie du lotissement de la résidence Saint Louis
6) Vente du bateau donné à la municipalité
7) Convention avec l'association 30 Millions d'Amis pour la mise en place d'un partenariat avec l'Ecole du Chat Libre de Saintes pour le traitement des chats errants
8) Location de la salle des fêtes (participation aux frais de fonctionnement) - modification du tableau des tarifs
9) FCTVA : intervention du sénateur
10) Questions diverses :
Suite à la demande de Monsieur Chevalier, la partie "huis clos" du Conseil Municipal est repoussée en fin de séance, Monsieur le Maire demande d'ajouter certains points et de repousser le vote des comptes de la SEMIS pour de plus amples informations.

Nouvel ordre du jour proposé :

1) Adoption du PV du 22/06/2017
2) Rétrocession actée de la voirie du lotissement de la résidence Saint Louis
3) Vente du bateau donné à la municipalité
4) Rendez-vous du vendredi 18 Aout de Monsieur le Maire avec Madame la Sous-Préfète (DETR projet école, Contrat de Ruralité, FCTVA dont intervention du sénateur Daniel Laurent)
5) Convention avec l'association 30 Millions d'Amis pour la mise en place d'un partenariat avec l'Ecole du Chat Libre de Saintes pour le traitement des chats errants.
6) Location de la salle des fêtes (participation aux frais de fonctionnement)
7) Appel à candidature du Conseil Départemental pour la redynamisation des centres bourgs (dossier à établir)
8) Délibération acquisition parcelle B984-les Février
9) Convention d'occupation du domaine public soumis à paiement d'une redevance
10) Travaux sur la commune, demande d'un calendrier
11) Dates prochaines réunions
12) Questions diverses
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande le "huis clos" à ce conseil, pour l'odj numéros 13) et 14) considérant l'évocation des dernières informations de notre avocat pour l'affaire en cours de "pollution des sols".
Article L2121-18
• Créé par Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996
Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.
Sans préjudice des pouvoirs que le Maire tient de l'article L. 2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuels.
13) Affaire de la pollution du Puits liée à l'immeuble de l'actuel bâtiment des locaux techniques-Décision de justice : (huis clos)
14) Décision modificative n°2 (consignation pour affaire du Puits) (huis clos)

Vote du huit clos et de l'OdJ : Tous Pour

1) Adoption du PV du 22/06/2017
Vote : Tous Pour

2) Rétrocession actée de la voirie du lotissement de la résidence Saint Louis
Extrait de l'acte :
"Maître Loëtitia Chauvin, notaire à Saint-Savinien 17350, certifie et atteste qu'aux termes d'un acte reçu par elle les 18 et 20 juillet 2017, la SFR (Cleyrac 33540), a vendu à la commune de Taillebourg, l'immeuble non bâti de "voiries et espaces communs" cadastré ZK 119,120,143,151,167,177,160. La présente cession est consentie et acceptée gratuitement..... "
Maître Loëtitia Chauvin nous a informé que la parcelle ZK 169 avait déjà été rétrocédée en 2002.
L'équipe municipale a donc mené à bien, en 3 ans, un dossier complexe.
Monsieur le Maire rappelle que ce dossier de rétrocession était en cours depuis le 16 mars 1999 (date du règlement des équipements à usage commun acté par Maître Duroy) et avait été suivi depuis cette date et sans aboutir, par d'autres élus ...

Dans le cadre de cette rétrocession et du nouveau PLU, Monsieur le Maire proposera au Conseil Municipal de travailler, dès 2018, sur une sortie de "sécurité" vers la départementale par la rue des Boutons d'or et une vente de 2 à 3 lots sur une partie de la parcelle ZK 156. Cela permettrait de régler les passages intempestifs dans le terrain vague et d'aménager sur l'autre partie de la parcelle, une zone de loisirs ouverte à tous (buts de foot, paniers de basket, terrain de boules ou autres).

3) Vente du bateau donné à la municipalité
Monsieur le Maire remercie Messieurs Ganthy, Chevalier et Gallais qui ont permis la vente et l'évacuation du bateau donné à la municipalité et vendu à une personne de Nantes par l'intermédiaire du site "Le Bon Coin".
Bilan de l'opération :
- Vedette Freeman de 7,14m de 1977 cédée gratuitement à la municipalité par Albert Rennie reparti en Angleterre pour raison de santé (la municipalité a remercié cette personne pour son don).
- Travaux de recherche de panne
(vieux gasoil, dépose de pompe à injection et injecteurs, nettoyage, tarage) : 405,60 €
Vente du bateau en l'état : 2500,00 €
Résultat positif pour la municipalité : 2094.40 €

4) Rendez-vous du vendredi 18 août de Monsieur le Maire avec Madame la Sous-Préfète (DETR projet école, Contrat de Ruralité, FCTVA avec intervention du sénateur Daniel Laurent)
Subvention DETR :
Madame la Sous-préfète a questionné Monsieur le Maire sur l'avancement du projet école et sa disposition à engager l'Etat, dans le cadre de la DETR à hauteur de 25% du montant du projet. Le dossier n'est pas complet pour le déclenchement de la subvention sur l'exercice 2017 et elle se doit de transférer les subventions à d'autres projets déjà finalisés.
En effet, si elle considère que le dossier est bien engagé, le SIVOS devait fournir l'APD (avant-projet définitif, dont projet d'architecte et prestations du maître d'œuvre) pour la finalisation de la demande de subvention, ce qui représente une somme d'environ 150 000 €.
Considérant les anciens projets non aboutis qui ont déjà coûté de l'argent aux contribuables taillebourgeois (bureau d'étude pour le projet d'école sur le champ de foire en zone inconstructible), Monsieur le Maire, président du SIVOS, ne voulait pas engager cette somme sans assurance de mener ce projet à son terme. Aussi il préfère prendre toutes les assurances de la faisabilité et notamment l'attente de la signature du nouveau PLU qui modifie le statut du terrain, ainsi que la position des municipalités voisines invitées à rejoindre notre SIVOS dans le cadre de ses nouveaux statuts, des orientations du Contrat de Ruralité de la CdC des Vals de Saintonge et du schéma directeur des écoles à venir. Si Taillebourg et Annepont devaient être les seules communes à supporter le coût de l'investissement, Monsieur le Maire proposera de réévaluer les tarifs d'accueil des élèves des communes hors SIVOS sur la réalité des coûts de fonctionnement et d'investissement des communes associées, ce qui selon ses calculs porterait (uniquement sur la partie fonctionnement) à 1800 € par an et par élève, la participation des communes demandeuses.
Madame la Sous-Préfète confirme ce chiffre et informe Monsieur le Maire que dans le cadre de la DETR, les dotations de l'Etat ne pourront être validées sur la rénovation de certains RPI. Elle propose une réunion en septembre avec les maires et élus de la CdC concernés pour confirmer ses propos.
La Sous-Préfète assure qu'en 2018 cette dotation (DETR) sera maintenue car elle soutient ce projet qu'elle connait bien et qu'elle a approuvé en 2017.
FCTVA :
Concernant les problèmes de versement de FCTVA faisant suite au dossier de contestation de Monsieur le Maire au sujet du montant du reversement et à la lettre de soutien du sénateur Daniel Laurent, Madame la Sous-Préfète assure Monsieur le Maire qu'elle va s'occuper personnellement du dossier pour le versement de la somme due.

5) Convention avec l'association 30 Millions d'Amis pour la mise en place d'un partenariat avec l'association de l'Ecole du Chat Libre de Saintes pour le traitement des chats errants.

Il a été remarqué une hausse importante de chats errants sur la commune. Les Taillebourgeois se plaignent de cette situation.
Monsieur le Maire propose de passer une convention avec l'association "30 Millions d'Amis" qui peut gérer ce genre de problème en partenariat avec l'Ecole du Chat libre de Saintes qu'elle a agréée.
Cette association souhaite avoir un référent local.
Mme Tessier, garde-chasse agréée, est proposée comme référente municipale.
Vote pour ce projet : 1 contre, 1 abstention, 8 pour

6) Location de la salle des fêtes (participation aux frais de fonctionnement)
Monsieur le Maire propose que les associations qui utilisent la salle des fêtes en employant du personnel rémunéré participent aux frais de fonctionnement (chauffage, électricité).
Il propose qu'un forfait annuel soit instauré et inscrit dans le tableau général des tarifs de prestations de la commune :
- 45 € pour les associations taillebourgeoises
- 60 € pour les autres associations
Les autres tarifs restent inchangés.
Vote : Tous Pour

Toutes les associations qui bénéficient déjà de la salle des fêtes ou d'autres bâtiments de la munici-

palité seront contactées pour les aviser de cette modification.
Pour bénéficier des tarifs "commune", le bilan moral et financier devra obligatoirement être fourni chaque année, sinon les utilisateurs seront considérés comme utilisateurs extérieurs à la commune.

7) Appel à candidature du Conseil Départemental pour la redynamisation des centreS bourgs (dossier à établir)
Le Conseil Départemental a adressé un courrier à toutes les communes afin que celles qui souhaiteraient obtenir des aides techniques et financières pour la redynamisation des centres bourgs puissent se faire connaitre.
La municipalité, déjà engagée dans cette démarche de réhabilitation avec l'Etablissement public foncier régional, décide de remplir ce dossier (sans engagement pour la commune) qui permettra de connaître les propositions et les aides techniques et financières du Département.

8) Délibération acquisition parcelle B984-les Février
Le dossier n'est pas simple car il s'agit d'un quéreux, sis aux Février, sans véritable statut administratif.
Selon le notaire, sous toute réserve de nouvelle modification, le 4 septembre 2017 aura lieu la signature de l'acte rectificatif par tous les habitants du village des Février et la vente par ces habitants, pour l'euro symbolique, à la mairie.
Ensuite la commune vendrait cette parcelle à M Emerit qui souhaite l'acquérir et qui paierait tous les frais.
La recette de cette vente va revenir à la commune qui ne peut pas la redistribuer légalement aux habitants de ce village.
De ce fait, la municipalité proposera de réaliser un aménagement à hauteur de la vente (environ 700€) dans ce village.

9) Convention d'occupation du domaine public soumis à paiement d'une redevance
Un acheteur potentiel des gîtes demande s'il est possible de bénéficier du jardinet, de la table et du barbecue situés devant les gîtes.
Ces terrains déjà affectés aux gîtes sont sur un espace du domaine public. Il est donc interdit de les vendre ou de les mettre à disposition sans compensation financière.
La solution est d'établir une convention d'occupation du domaine public soumis à paiement d'une redevance. La somme de 150€ à l'année est proposée.
Monsieur le Maire demande de voter pour établir une délibération pour ce projet de convention.
Vote : Tous pour

10) Travaux sur la commune :
Monsieur le Maire demande qu'un calendrier soit proposé pour :
- Les entrées du bâtiment mairie (joints-peinture), angle du mur Agence Postale-Salles des fêtes, dalle pluviale cour arrière
- La peinture de la porte des ateliers techniques (couleur grise comme le bâtiment Mairie)
- La peinture du portail du cimetière
- La réparation de la barrière dangereuse sur la ferrée verte au niveau des "Brandes"
- La réparation du pont de la ferrée verte au niveau du Bouron (dommages causés par une entreprise identifiée)
- L'évacuation du bois de l'arbre coupé sur la place du Marché
- La pose des barrières grises à la sortie de la salle des fêtes (sécurisation des escaliers)
- Panneaux d'affichage en bois disponibles (à repeindre) et à positionner sur place Charente (abris-bus) et cale du quai (local WC-douches)
- Rangement de la zone des anciens locaux techniques.
Ces travaux doivent être réalisés avant la fin de l'année.

11) Dates prochaines réunions
SIVOS 31 août 18h,
Personnel du SIVOS 1er septembre 9h,
Commission Patrimoine 1er septembre 18h,
Commission plan communal de secours 5 septembre 18h30,
DRAC-Poitiers 6 septembre 14h,
Etablissement Public Foncier 12 septembre 16h30,
PLU 18 septembre 9h30.

12) Questions diverses
- Monsieur Texier remercie Monsieur Hopfner et la famille Gourdon-Taralle pour les documents qu'ils ont cédés à la municipalité et notamment les retranscriptions des lettres de Roger Gourdon écrites sur le front pendant la guerre 1914-1918 et dont la dernière date de la veille de son décès lors d'un assaut.
Dans le cadre du centenaire de la guerre 1914-1918, Monsieur le Maire souhaite rendre un hommage à ce Taillebourgeois, qui repose dans le cimetière de Taillebourg et dont le nom est gravé sur le monument aux morts, en demandant à un jeune homme de lire cette dernière lettre adressée à ses parents, lors de la cérémonie du 11 Novembre 2017.
La famille a été contactée et a approuvé cette démarche. Lors de son entretien du vendredi 18 août avec Madame la Sous-préfète, Monsieur le Maire a invité celle-ci pour participer à cet hommage.
- Monsieur Arroyo-Bishop nous fait part du programme des Journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre à Taillebourg.
Le programme est consultable sur site. Il informe qu'avec Monsieur Texier, ils ont largement taillé la haie et commencé à enlever le lierre sur les murs extérieurs des salles voûtées, côté douve, pour évaluer les travaux à faire et en faire part à la DRAC lors de leur entretien du 6 septembre prochain.
- Monsieur Chevalier nous informe de la pose des

containers à compter du 18 septembre dans une partie des villages. Le reste se fera en décembre. Cette mise en place sera opérationnelle à compter du 1er Janvier 2018.
- Monsieur Chevalier demande s'il est possible de passer une convention avec le département pour continuer à entretenir les entrées de Taillebourg qui ne sont pas sous sa responsabilité (départementale hors agglomération comme la déviation et les abords de l'entrée sur le pont Boyard). Monsieur le Maire confirme que les services du Département nous ont effectivement dit que ces entretiens de voirie n'étaient pas de notre ressort et posaient des problèmes d'assurance de nos personnels en intervention. Nous avons alors dit que si le Département s'occupait de ces zones, elles ne seraient pas maintenues en état satisfaisant de présentabilité à ce quoi les services du Département nous ont répondu qu'ils n'avaient pas la même définition que nous de la propreté des abords routiers. Monsieur le Maire sollicitera les services du Département pour une éventuelle convention.
- Monsieur Chevalier souhaite que la commune participe à la prochaine réunion des travaux des ponts sur la route de Saint Savinien. L'excès de circulation entre la départementale et les Févriers a endommagé les bords de route. Il serait souhaitable qu'une réfection de ces rives soit réalisée par le département.
- Monsieur Gallais indique que depuis mai 2017 et jusqu'à ce jour, environ 110 camping-cars sont déjà passés sur notre aire d'accueil. Il propose que les caravanes soient acceptées sur ce terrain. Considérant que toutes les "entrées" sont soumises à paiement à la borne, Monsieur le Maire est favorable à cette proposition d'autant que nous avons le statut administratif de "Camping" et pas seulement de "Parking". Il contactera le prestataire pour évoquer cette proposition. Monsieur Gallais demande qu'une meilleure signalétique soit mise en place pour indiquer le site du Camping-car Park et qu'un sommaire des commerces de Taillebourg soit installé sur l'aire de Camping-car park. Monsieur le Maire lui répond que cela est prévu mais pas sur le Budget 2017.

13) Affaire de la pollution du Puits liée à l'immeuble de l'actuel bâtiment des locaux techniques-Décision de justice : (huis clos)
(Dans le contexte du "huis-clos", ne sont rapportées que les grandes lignes des entretiens) Malgré l'invocation de la "prescription" par la partie adverse et de la clause n°1 des "CHARGES et CONDITIONS" du certificat de vente de l'époque qui semble protéger le vendeur d'éventuelles pollutions des sols, ce qui n'a pas échappé à notre avocat et au juge des référés, celui-ci ordonne **une expertise et déboute la partie adverse de l'ensemble de leurs demandes**, par ordonnance de référé du Tribunal de Grande Instance de Saintes, en date du 4 juillet 2017.
Clause n°1 des "CHARGES et CONDITIONS" du certificat de vente conclu par Maître Duroy entre la municipalité de l'époque et les vendeurs de l'immeuble de l'ancien centre de secours, actuel locaux techniques.

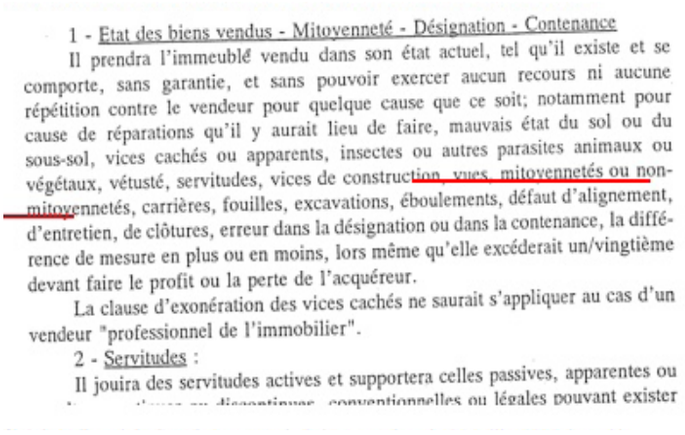

1 - Etat des biens vendus - Mitoyenneté - Désignation - Contenance

Il prendra l'immeuble vendu dans son état actuel, tel qu'il existe et se comporte, sans garantie, et sans pouvoir exercer aucun recours ni aucune répétition contre le vendeur pour quelque cause que ce soit; notamment pour cause de réparations qu'il y aurait lieu de faire, mauvais état du sol ou du sous-sol, vices cachés ou apparents, insectes ou autres parasites animaux ou végétaux, vétusté, servitudes, vices de construction, vues, mitoyennetés ou non-mitoyennetés, carrières, fouilles, excavations, éboulements, défaut d'alignement, d'entretien, de clôtures, erreur dans la désignation ou dans la contenance, la différence de mesure en plus ou en moins, lors même qu'elle excéderait un/vingtième devant faire le profit ou la perte de l'acquéreur.

La clause d'exonération des vices cachés ne saurait s'appliquer au cas d'un vendeur "professionnel de l'immobilier".

2 - Servitudes :

Il jouira des servitudes actives et supportera celles passives, apparentes ou [illegible] conventionnelles ou légales pouvant exister

Ordonnance de référé du Tribunal de Grande Instance de Saintes, en date du 4 juillet 2017 (extrait)

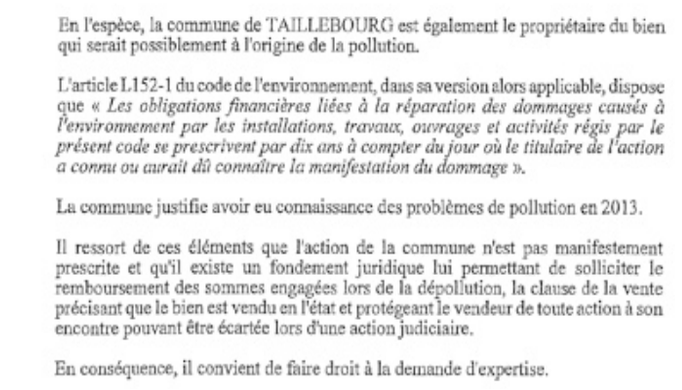

En l'espèce, la commune de TAILLEBOURG est également le propriétaire du bien qui serait possiblement à l'origine de la pollution.

L'article L152-1 du code de l'environnement, dans sa version alors applicable, dispose que « *Les obligations financières liées à la réparation des dommages causés à l'environnement par les installations, travaux, ouvrages et activités régis par le présent code se prescrivent par dix ans à compter du jour où le titulaire de l'action a connu ou aurait dû connaître la manifestation du dommage* ».

La commune justifie avoir eu connaissance des problèmes de pollution en 2013.

Il ressort de ces éléments que l'action de la commune n'est pas manifestement prescrite et qu'il existe un fondement juridique lui permettant de solliciter le remboursement des sommes engagées lors de la dépollution, la clause de la vente précisant que le bien est vendu en l'état et protégeant le vendeur de toute action à son encontre pouvant être écartée lors d'une action judiciaire.

En conséquence, il convient de faire droit à la demande d'expertise.

14) Décision modificative n°2 du budget (consignation pour l'affaire de pollution du puits, huis clos)
Une provision de 3000€ pour l'expertise est à budgétiser.

Tableau 1 à la fin des compte-rendus

Vote : Tous Pour

Fin de la réunion : 00h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

Présents : M Pierre Texier, Mme Sylvie Albert, M Guillaume Covela-Rodriguez, M Gérard Gallais, M Fabrice Guillot, M Bruno Chevalier, Mme Maryse Beaubeau, Mme Babette Richaud, M Philippe Ganthy, M Daniel Arroyo-Bishop.
Absents : Mme Emmanuelle Guiberteau, M Jean-François Decq
Secrétaire de séance : Mme Maryse BEAUBEAU

Ordre du Jour :
1) Adoption du PV du 24/08/2017
2) Délibération : Actualisation du tableau des effectifs
3) Délibération : Modification des participations des communes membres du SIVOS Taillebourg-Annepont
4) Délibération : Décision modificative n°3
5) Délibération : Comptes de la SEMIS - Logement sociaux Saint-Savin et Presbytère
6) CDC :
a. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes
b. Vote de la TEOM – REOM
c. Délibération : Transfert de compétences pontons fluviaux
d. Délibération : Nouveaux statuts (toilettage, intervention d'un juriste)
e. Délibération : Approbation du rapport de la CLECT
7) Progression du plan communal de sauvegarde
8) Lettre de Mme la Sous-Préfète relative au recours effectué sur le FCTVA / intervention du Sénateur
9) Fermeture de certains compteurs d'eau
10) Offre d'achat pour la vente des gîtes
11) Organisation de la cérémonie du 11 Novembre (invitations diverses)
12) Délibération : Mise à jour des tarifs généraux de la commune (vente de sets de table).
13) Questions diverses.

1) Adoption du PV du CM du 24/08/2017
Vote : tous pour

2) Délibération : Actualisation du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,
Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations à compter du 1er Janvier 2017,
Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs et d'adopter le suivant :
Cf tableau 1, à la fin des compte-rendus.
Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :
- adopte le tableau actualisé des effectifs, tel que présenté par M le Maire
- autorise M le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Vote : tous pour

3) Délibération : Modification des participations des communes membres du SIVOS Taillebourg-Annepont

M le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 31 août 2017, le SIVOS Taillebourg-Annepont a décidé de modifier la participation des communes d'Annepont et de Taillebourg compte tenu que l'opération du groupe scolaire est retardée. Il convient de ne pas faire supporter financièrement, dès maintenant, aux deux communes des dépenses d'investissements ultérieures. Par conséquent, l'assemblée délibérante du SIVOS Taillebourg-Annepont a décidé que la participation des communes, pour la partie investissement, serait reportée au 4ème trimestre.
La participation attendue des communes au 4ème trimestre 2017 est de :

Cf tableau 2 à la fin des compte-rendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- de valider la modification des participations des communes comme présentée ci-dessus par Monsieur le Maire,
- dit que la décision sera effective après délibérations concordantes des deux communes
- M le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à cette affaire

Vote : tous pour

4) Décision modificative n°3
Tableau 3 à la fin des compte-rendus.

Vote : tous pour

5) Délibération : Comptes de la SEMIS - Logement sociaux Saint-Savin et Presbytère

Monsieur le Maire rappelle les programmes :
• N° 029 logements locatifs sociaux "Presbytère de Taillebourg" (convention du 11/04/1984)
• N° 108 logements locatifs sociaux "Lotissement Saint Savin" (convention du 20/01/1993)

Monsieur le Maire donne lecture du bilan 2016. Sur la base des comptes des opérations arrêtées au 31.12.2016, conformément à l'article L523.5 du Code

Général des Collectivités Locales qui nous a été soumis par la SEMIS au 31.12.2016, les résultats s'élèvent à :
• programme 29 : - 56 235,68 €
• programme 108 : 21 056,49 €
donc un total global de – 35 179,19 €.
Monsieur le Maire informe que la SEMIS a dû supporter des travaux coûteux sur un bâtiment qui subissait un affaissement de sol (injection de résine dans des micropieux).
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les comptes de l'opération arrêtée au 31-12-2016.
Vote : tous pour

6) Communauté de Communes des Vals de Saintonge

a. Rapport de la Chambre régionale des comptes

M Texier donne lecture de la synthèse du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.
(Ce document est consultable en mairie.)

b. Vote de la TEOM – REOM en CdC

M Texier informe que l'assemblée de la CdC a voté pour la mise en place de la TEOM (taxe pour les ordures ménagères), alors que notre commune était auparavant soumise à la REOM (redevance). Ce vote a été obtenu à une faible majorité.

c. Transfert de compétences des pontons fluviaux de la CdC vers la Commune de Taillebourg

Délibération : Interruption de la procédure de restitution des équipements fluviaux.
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 9 février 2017, le Conseil Municipal a décidé :
- de ne pas participer, en l'état et sans procès-verbal, au transfert de compétence des pontons flottants situés sur la commune de Taillebourg ;
- qu'en attendant une procédure de restitution de compétence conforme, la municipalité de Taillebourg, pour des questions de sécurité (non-conformité des pontons et convention obsolète) place les pontons flottants en situation de "désaffectation" ;
- d'établir un arrêté de fermeture à l'accès du port ;
- de prévenir les usagers dans les plus brefs délais pour qu'ils anticipent leurs transferts.

M le Maire informe que par mail du 22/09/2017, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge propose "d'interrompre la procédure de restitution et de maintenir ces biens dans le patrimoine de la CDC" et que "les communes qui le souhaitent pourront continuer, dans le cadre de conventions de mise à disposition, à en assurer la gestion. Les modalités seront à définir ultérieurement".
De plus, s'agissant de la mise en conformité des pontons, la CDC reconnaît qu'en "restant propriétaire elle assumerait cette charge".
Il est demandé aux communes concernées de faire part de leur position quant à leur souhait ou non d'obtenir la propriété de ces équipements dans les conditions exposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- de valider l'interruption de la procédure de rétrocession de la compétence des équipements fluviaux
- de laisser, en l'état, la propriété des équipements fluviaux à la communauté de communes des Vals de Saintonge
- de se prononcer ultérieurement sur la gestion des équipements fluviaux en fonction des termes de la convention de mise à disposition
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette décision.
Vote : tous pour

d. Délibération CdC : nouveaux statuts ("toilettage", intervention d'un juriste)

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 a procédé à une nouvelle modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté. Un juriste a été sollicité pour mener ce travail.
Monsieur le Maire rappelle la démarche du travail et les obligations réglementaires qui ont conduit cette décision. Il précise que le Conseil Communautaire du 12 décembre 2016, avait adopté une précédente modification statutaire, un premier "toilettage" des statuts par une réécriture plus lisible de certaines des prérogatives de Vals de Saintonge Communauté.
Elle était une première étape, avant d'établir un profond remaniement des statuts de l'intercommunalité par l'introduction des nouvelles compétences obligatoires, GEMAPI, Eau et Assainissement en 2018 et 2020 dans le cadre de la loi NOTRe.
A cet égard et dans la continuité de la précédente démarche, la nouvelle rédaction statutaire des compétences de Vals de Saintonge Communauté répond à plusieurs impératifs :
• sécuriser juridiquement l'exercice des compétences de la Communauté par une écriture conforme au Code Général des Collectivités Territoriales respectant l'article L5214-16,
• introduire les compétences obligatoires qui s'imposent aux communautés de communes dans le cadre de la loi NOTRe savoir la GEMAPI, l'Eau et l'Assainissement,
• et enfin, remplir les conditions requises de l'article L5214-23- 1 du CGCT pour conserver l'éligibilité à la DGF bonifiée en 2018 par l'exercice de 9 des 12 blocs de compétences exigées.
La présente modification statutaire porte sur une réécriture juridique de l'ensemble des compétences déjà exercées par la Communauté de Communes et sur l'introduction de quatre nouvelles compétences.

Ces quatre nouvelles compétences obligatoires s'imposent au regard de la mise en conformité avec les obligations de la loi NOTRe et la volonté de la Communauté de Communes de maintenir son éligibilité à la DGF bonifiée.

Cf tableau 4 à la fin des compte-rendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- d'approuver ou de ne pas approuver la modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté comme exposée ci-dessus avec une application au 1er Janvier 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les statuts ci-annexés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.
Vote : tous pour
(L'intégralité de la délibération est consultable en mairie.)

e. Délibération : Approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L. 5214-16 du CGCT, Vals de Saintonge Communauté exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

• Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (16 zones d'activités)
• Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 (Hôtel d'entreprises La Garousserie)

Il rappelle que sur les 111 communes adhérentes à la Communauté de Communes, 9 d'entre elles sont équipées de zones d'activités économiques et sont ainsi impactées par un transfert de compétence : Archingeay, Asnières-la-Giraud, Aulnay, Landes, Matha, St-Hillaire, St-Jean d'Angély, St-Julien de l'Escap, St-Savinien.

A cet égard, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a dû procéder à l'évaluation des charges nettes transférées dans le respect des principes prévus à l'article 1609 nonies C-IV du CGI. La CLECT qui s'est réunie le 11 septembre dernier a ainsi entériné la méthode du chiffrage du transfert des zones d'activités et immobiliers d'entreprises. Cette méthode d'évaluation a été validée à l'unanimité des membres présents et consignée dans le rapport annexé.
Depuis le 1er Janvier 2017, les Conseils Municipaux disposent ensuite d'un délai de trois mois à compter de la transmission de ce rapport, pour l'approuver à la majorité qualifiée prévue à l'article L. 5211-5 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
• adopte le rapport de la CLECT du 11 septembre 2017 enfermant l'évaluation des charges transférées en matière de zones d'activités et immobiliers d'entreprises,
• rappelle que Conseil Communautaire procédera à la correction des attributions de compensation

Vote : tous pour

7) Progression du Plan Communal de Sauvegarde

La municipalité va déposer très bientôt son "Plan Communal de Sauvegarde" à la Sous-Préfecture, document obligatoire dans les communes soumises à un PPRNi (plan de prévention des risques naturels). Ce Plan prévoit, entre autre, d'impliquer certains administrés qui servent de relais d'informations dans les villages (déclenchement du plan communal de sauvegarde et alerte en cas de graves sinistres). Ce Plan implique aussi certaines obligations, dont notamment la mise en place d'une convention avec la Croix-Rouge (aide logistique et technique), la reprise des essais de sirène tous les premiers mercredis du mois (un coup long).
Hors des premiers mercredis du mois, la sirène invite les administrés au confinement (de plus amples détails seront diffusés sur les modalités du plan après le dépôt et la validation du document en Préfecture).
Un exercice "grandeur nature" sera programmé début 2018.

8) Lettre de Mme la Sous-Préfète relative au recours effectué sur le FCTVA / intervention du Sénateur

Suite au dossier de contestation (2 ans de procédure) produit par notre commune concernant le versement du FCTVA (retour de TVA sur les investissements), monsieur le Maire qui avait alerté le Sénateur Daniel LAURENT, Madame la Receveuse et madame la Sous-Préfète a obtenu (grâce à la participation et la compréhension de toutes les parties impliquées), un réajustement de +21 188.49 € sur les exercices 2013-2014-2015.

9) Fermeture de certains compteurs d'eau

Suite au "pillage en eau potable" dont est victime la municipalité :
+ 233 m^3 par rapport à la consommation annuelle sur le point de comptage 147993 quai de la Charente et
+ 218 m^3 sur le point de comptage 147088 pontons fluviaux (données du service de la RESE), il est décidé la fermeture du compteur des pontons fluviaux et la fermeture des points d'accès à l'eau et des douches des sanitaires sur le bord de Charente. Seules resteront ouvertes les toilettes. La municipalité de Taillebourg n'a pas à prendre en charge la consommation d'eau potable de l'ensemble du tourisme fluvial (grandes citernes d'eau potable des House-boats et autres), des personnes quelque peu "indélicates" qui

viennent régulièrement remplir des citernes personnelles ou de ceux qui viennent laver leur véhicule. Ces accès à l'eau potable ne seront remis en place qu'à l'issue de signature de conventions, soit avec les services de voie d'eau du Conseil Départemental, soit avec l'éventuel repreneur des "pontons fluviaux ".
Monsieur le Maire demande à ce que les services techniques effectuent un relevé mensuel des 13 compteurs que possèdent la mairie pour éviter ce genre de surprise en fin d'année.

10) Offre d'achat pour la vente des gîtes

M Texier fait part d'une nouvelle proposition d'achat moins-disante pour les gîtes. La dernière délibération du Conseil Municipal prévoyait 163 000 €. Monsieur le Maire propose de fixer la vente à 150 000 € en laissant le soin à l'acheteur de réaliser les derniers travaux à faire (changement de la laine de verre et traitement contre les capricornes).

Vote : tous pour

11) Organisation de la cérémonie du 11 Novembre (invitations diverses)

Monsieur Texier fait part de son souhait d'organiser, dans le cadre des commémorations du Centenaire de la guerre 1914-1918, un "hommage à Roger Gourdon", taillebourgeois, mort pour la France. Les élus et les administrés vont être informés de cet événement par voie de presse et affichage.

12) Délibération : mise à jour des tarifs généraux de la commune (vente de set de table).

Le CCAS de Taillebourg et le CCAS d'Annepont ont organisé le repas des aînés le 1er octobre.

A cette occasion, la municipalité de Taillebourg a réalisé des sets de tables avec des représentations de cartes postales de Taillebourg. Ces sets ont été offerts aux participants du repas des aînés. De nombreuses personnes se sont manifestées pour acheter ces sets de table.
M le Maire propose de fixer un prix de vente pour en proposer lors de nos manifestations.
Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le prix d'un set de table à 2,00 €. Ce tarif sera à inscrire dans la délibération des tarifs généraux de la commune.

Vote : tous pour

13) Questions diverses :

Pas de questions diverses

Fin de la réunion oh45

ANNEXES

Conseil Municipal du 24 août 2017
Tableau 1, point n° 14

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21) - 174 - Autres agencements et am	-326,77		
2128 (21) - 191 - Autres agencements et am	-1 577,56		
2135 (21) - 174 - Instal. géné., agencements, a	1 560,56		
2152 (21) - 192 - Installations de voirie	-322,44		
21578 (21) - 192 - Autre matériel et outillage	-1 100,00		
2158 (21) - 172 - Autres install., matériels	-0,32		
2158 (21) - 177 - Autres install., matériels	-763,94		
2181 (21) - 177 - Install. générales, agencement	-236,06		
2184 (21) - 181 - Mobilier	-233,47		
275 (27) - Dépôts et cautionnements versés	3 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

TAILLEBOURG

Conseil Municipal du 12 octobre 2017
Tableau 1, point n° 2

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	C	2	Temps non complet : 24/35ème
Adjoint administratif principal	C	1	Temps complet : 35/35ème
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	Temps complet : 35/35ème
Adjoint technique	C	1	Temps complet : 35/35ème
Adjoint technique	C	1	Temps non complet : 32/35ème
Adjoint technique	C	1	Temps non complet : 30/35ème
Adjoint technique	C	1	Temps non complet : 15,92/35ème
	TOTAL	8	

Tableau 2, point n° 3

	Taillebourg	Annepont	Total des communes
Partie fonctionnement	23 349,96 €	13 238,17 €	42 588,13 €
Partie investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total de la participation des communes pour le 4ème trimestre	37 388,46 €	16 699,67 €	42 588,13 €

Tableau 3, point n° 4

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21534 (21) - Réseaux d'électrification	1 603,20		
21571 (21) - Matériel roulant - 171	1 500,00		
2181 (21) - Install. gales, agenc. et amén. divers - 171	-1 500,00		
2184 (21) - Mobilier - 181	-1 603,20		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
611 (011) - Contrats de prestations de services	- 2 700,00		
61551 (011) - Matériel roulant	2 700,00		
6541 (65) - Créances admises en non-valeur	10,00		
657358 (65) - Autres groupements	-10,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Tableau 4, point n° 6 d

Nouvelles compétences obligatoires introduites dans les statuts de Vals de Saintonge Communauté	Prise d'effet	Observations
1 GEMAPI	1er Janvier 2018	Dans le cadre de la loi NOTRe, transfert obligatoire au 1er Janvier 2018
2 Eau	1er Janvier 2018	Dans le cadre de la loi NOTRe, transfert obligatoire au 1er Janvier 2020 Transfert anticipé au 1er Janvier 2018 afin de garantir aux exigences de l'article L.5214-23-1, à savoir le maintien à l'éligibilité à la DGF bonifiée
3 Création et gestion de maisons de services au public	1er Janvier 2018	Compétence permettant de garantir les exigences de l'article l.5214-23-1, à savoir le maintien à l'éligibilité à la DGF bonifiée
4 Assainissement	12 Janvier 2020	Transfert obligatoire au 1er Janvier 2020

Etat civil

NAISSANCES

FAURY Lila-Rose	3 août 2017
GALE Naomi	19 septembre 2017
GALE William	19 septembre 2017
LEFRANCOIS-EVEN Amaël	21 septembre 2017
MONIER Amaël	20 octobre 2017
LECLAIR Mya	21 novembre 2017

MARIAGE

LE-GUINIEC Valérie et CHEVALIER Sylvain	14 août 2017

DECES

BOTTON Christophe Bruno Michel	27 juillet 2017
PERDRIAUX Paulette Marthe, née BOQUET	25 août 2017
MATARD Marcelle Renée, née FOUGEROUX	29 août 2017
LAYERLE Marie-Josée	7 novembre 2017

Vie municipale

Quelques images des Journées du Patrimoine

Photos Myriam et Daniel Arroyo-Bishop

Et si on remontait le temps.....

C'est ce qu'ont pu faire nos Aînés lors du repas servi le 1er dimanche d'octobre à la salle des Fêtes par les CCAS d'Annepont et de Taillebourg. Le thème du repas cette année était "Cartes postales d'autrefois".
Des reproductions de cartes postales mises à la disposition de la municipalité, notamment par Mme Peyrondet, ont permis de décorer la salle et ont également été imprimées au format set de table.
A la fin du repas, chaque convive a pu repartir avec son set de table en souvenir.

Il en existe plusieurs modèles qui sont en vente à la Mairie de Taillebourg au prix de 2 euros le set.

TAILLEBOURG

Taillebourg, sur les bords de Charente,

classé site patrimonial remarquable depuis 2016

Cérémonie du 11 Novembre
Le Label de la Mission du centenaire

Cette année la cérémonie de commémoration du 11 Novembre a rendu un hommage, outre celui rendu à tous nos morts, plus particulier à Roger Gourdon, mort au combat à l'âge de 24 ans, le 25 septembre 1915, près d'Ecurie, lors de l'offensive en Artois.

Notre choix s'est porté sur ce jeune homme compte tenu des documents que nous possédons et qui nous ont été confiés par sa famille dans la perspective de ce projet.
Roger Gourdon est né à Taillebourg, il repose à Taillebourg et son nom est inscrit sur le fronton du monument aux morts de notre village.

La famille de Roger Gourdon nous a fait confiance en nous transmettant le recueil des lettres écrites à ses proches, depuis le jour de sa mobilisation, le 1er août 1914, à la veille de sa mort, le 24 septembre 1915.

Cette correspondance quasi journalière, très émouvante, nous renseigne sur les peurs, les regrets, les quelques moments de répits et l'attachement pour son village d'un jeune soldat pris dans la tourmente de la guerre.

La lecture de cette lettre sera faite par notre jeune conseiller municipal du même âge que Roger Gourdon le jour de sa mort.
Par cette lecture, nous souhaitons mettre en évidence l'utilité de la conservation de tels documents, de leurs puissances de mémoire et du questionnement que nous devons avoir sur certaines tentatives actuelles de nations, de replis sur elles-mêmes.
Nous souhaitons que ce type d'action manifeste notre reconnaissance vis-à-vis des familles des "morts pour la France" et sensibilise nos enfants qui participent à cet événement.

Vie communautaire

A chacun son toi…t

Si se loger est une nécessité, trouver un logement est parfois difficile, notamment pour les jeunes.

Chacun d'entre nous est ou a été, un jour, confronté à la recherche d'un logement pour ses études, son apprentissage, son premier emploi (souvent précaire), voire son installation.

Devant les exigences souvent légitimes des propriétaires, la complexité des aides financières peut-être possibles en fonction de son statut, il arrive que certains jeunes renoncent à des études ou un travail faute de logement.

C'est pour éviter cela, pour informer les futurs locataires, leurs familles, mais également les entreprises et les propriétaires, que l'association pour l'Habitat des Jeunes « A chacun son toi…t » existe et est soutenue par la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, la CAF, la MSA et « Action Logement ».

Le rôle d' « A chacun son toi…t » est triple :

1) Informer sur les possibilités de logement et leur accessibilité, sur les Vals de Saintonge et ailleurs (à Bordeaux, Nantes, Marseille, Lille ou Trifouilly –les-oies).
2) Faciliter la location des jeunes âgés de 16 à 30 ans sur les Vals de Saintonge soit en Résidence Habitat Jeunes à St Jean d'Angély et à Matha, soit dans des logements en ville ou à la campagne grâce à un réseau de propriétaires adhérents à l'Association.
3) Permettre à ce que ces jeunes puissent, grâce à diverses actions et animations, bien vivre dans leur logement et leur nouvel environnement.

Pour mieux connaitre « A chacun son toi…t » et vous informer, son équipe de permanents peut :

- vous recevoir à St Jean d'Angély du lundi au vendredi entre 10h et 18h ou sur rendez-vous à d'autres horaires dont le samedi, à Matha, le mercredi entre 9h et 12h sur rendez-vous.
- Vous répondre au téléphone : 05 46 32 14 84

Vous pouvez aussi adresser un message à accueil@achacunsontoit.eu et visiter le site internet www.achacunsontoit.eu

Jeunes, Parents, Entrepreneurs, Propriétaires, ensemble partageons, échangeons, et trouvons des solutions !

Bonne et Heureuse année 2018.

Le CIAS des Vals de Saintonge : une équipe qui vous accueille tous les jours, vous informe et vous apporte des réponses et des conseils personnalisés dans vos démarches de la vie quotidienne, avec ses partenaires sur :

* l'accès aux droits sociaux (prime d'activité, aide au logement,…)
* la retraite,
* la vie pratique,
* le logement,
* l'accès aux soins et à la santé (la CMU, CMUC,…)
* les informations juridiques,…

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
3 rue de Dampierre - 17400 Saint-Jean d'Angély
Tél. 05 46 59 18 33

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE ET POINT NUMÉRIQUE CAF

Mise à disposition du public de 3 postes informatiques dont un dédié à la CAF pour permettre l'accès aux droits avec possibilité d'accompagnement par un agent du service dédié à cette mission.

PERMANENCES au CIAS

	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE ➢ Les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous uniquement au 3646 ou sur compte ameli.fr
	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ➢ Le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous uniquement sur caf.fr
	CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) ➢ Le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ➢ Le vendredi matin de 9h à 12h30 Sur rendez-vous uniquement au 3646
	CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ➢ Le 2e mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Prendre rendez-vous au CIAS au 0546591833
	UDAF—PCB (Point Conseil Budgétaire) ➢ Le vendredi de 9h30 à 12h30 selon planning Prendre rendez-vous auprès de l'UDAF au 0546283602
	UFC QUE CHOISIR (Association de consommateurs) ➢ Le lundi de 14h à 17h Prendre rendez-vous auprès de l'UFC Que Choisir au 0546415342
	UDAF—TUTEURS FAMILIAUX (Service d'information et d'aide aux tuteurs familiaux) ➢ Le 1er mardi de 14h à 16h Prendre rendez-vous auprès de l'UDAF au 0546281514
	SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Charente-Maritime) ➢ Les 3e et 4e mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ➢ Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 selon planning
	APT'AS (Aide et Protection Tutélaire d'Aunis et Saintonge) Plateforme d'information et de soutien aux tuteurs familiaux ➢ Le 3e mercredi de 14h à 16h

ANFR
AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOSSIER COMPLET DISPONIBLE EN MAIRIE

LE 23 JANVIER 2018

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !

TOUS À VOS POSTES !

POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT

Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?
Comment s'y préparer ?

PRÉVENEZ VOS CONCITOYENS !

DES RÉAMÉNAGEMENTS DE LA TNT POUR FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

LIBÉRER DES FRÉQUENCES POUR FAVORISER LA CONNECTIVITÉ DES TERRITOIRES EN TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) est passée à la haute définition (HD) grâce à la généralisation du MPEG-4, norme de diffusion plus performante.

Cette évolution permet désormais de libérer des fréquences initialement dédiées au secteur audiovisuel pour un nouvel usage : donner plus de capacité aux services de très haut débit mobile pour améliorer la connectivité des territoires.

TRAFIC DE DONNÉES SUR LES RÉSEAUX MOBILES

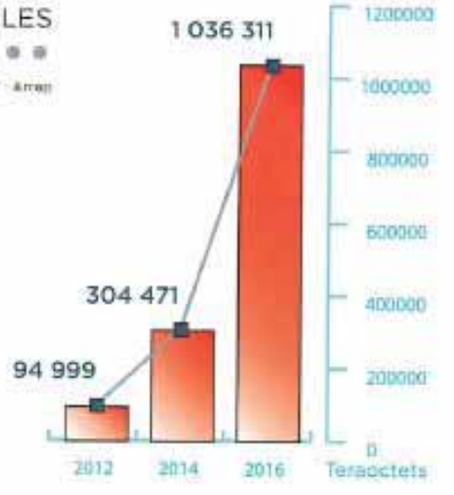

PLUS DE 3 400 FRÉQUENCES DE LA TNT RÉAMÉNAGÉES ENTRE OCTOBRE 2017 ET JUIN 2019 !

Pour réaliser cette transition, des réaménagements de fréquences de la TNT sont nécessaires sur l'ensemble du territoire métropolitain. Compte tenu de l'ampleur des travaux, qui touchent une grande majorité des 2 000 émetteurs TNT implantés sur le territoire, ils sont organisés étape par étape, selon 13 zones géographiques, d'octobre 2017 à juin 2019. L'Île-de-France a déjà bénéficié des réaménagements dès avril 2016.

POUR + D'INFORMATIONS

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET **RECEVOIRLATNT.FR**

OU

APPELEZ LE **0970 818 818** (APPEL NON SURTAXÉ)

Seniors info Charente-Maritime

Sur rendez-vous ou lors de permanences, les équipes du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) assurent un accueil personnalisé et gratuit avec l'objectif de faire profiter les plus de 60 ans d'un dispositif qui leur est dédié.
Entre les aides financières, le soutien à domicile, les hébergements disponibles, l'accès aux loisirs et les moyens de transport existants, l'action sociale tournée vers le public âgé s 'applique à couvrir l'ensemble des besoins exprimés.
Le CLIC vous propose également des réunions d'information, des ateliers de prévention santé (bien vieillir, mémoire, nutrition...)
Pour faciliter les démarches, notamment de ceux qui ne peuvent pas se déplacer, un numéro unique a été créé pour la mise en relation avec les CLIC : **09 70 82 12 13** (prix d'un appel local)

Le CLIC le plus proche de chez vous se situe à la Délégation Territoriale Saintes-Vals de Saintonge : **12 rue Louis Audouin Dubreuil à Saint-Jean d'Angély**

Mail : clic.dtvds@charente-maritime.fr

Site : charente-maritime.fr

Vie Associative

AAPPMA

La Gaule Charentaise

Amis pêcheurs, bonjour

La saison 2017 est maintenant terminée. Nous savons tous que ce fut une année très médiocre avec malheureusement de nombreux Assecs, d'où l'intérêt à quelques niveaux que ce soient d'être conscients sur la consommation de cette ressource indispensable à la vie de chacun.
Nous espérons que dans un proche avenir nos élus prendront les bonnes décisions et les appliqueront.

Pour l'heure, la saison 2018 est maintenant commencée. Les nouvelles cartes de pêche sont en vente depuis le 15 décembre 2017 sur Internet de chez vous ou chez nos dépositaires.
Nous vous rappelons que la fermeture de la pêche aux brochets et aux leurres sera fermée à partir du 28 janvier 2018.

Notre Assemblée Générale aura lieu le 26 janvier 2018 à la Salle Municipale de Taillebourg à 20h30.
Elle sera suivie du pot de l'amitié et de la traditionnelle galette des rois.
Comme d' habitude, nous vous y attendons nombreux. Nous avons aussi besoin de vous. N'hésitez pas à venir nous rejoindre dans le cercle de notre Conseil d' Administration. Ce ne sont que 4 voire 5 réunions sur l'année, 3 ou 4 journées ou demi-journées à nous consacrer.
Dans l'attente et avec le plaisir de vous voir ou de vous revoir, tous les membres de votre AAPPMA La Gaule Charentaise vous présentent leurs meilleurs voeux 2018.

Si vous venez pêcher à Taillebourg, n'hésitez pas à soutenir nos actions en jouant le jeu, devenez membre actif de notre association en prenant votre permis de pêche sur internet en choisissant "la Gaule cCharentaise" dans le menu déroulant ou chez nos dépositaires. C'est avec votre soutien que nous aurons les moyens de nos ambitions.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements et aussi visiter notre site internet
ainsi que notre page facebook.

Pour nous contacter :

Notre site : www.lagaulecharentaise17.fr
Notre e-mail : lagaulecharentaise @gmail.com
Facebook : www.facebook.com/lagaulecharentaise
Notre téléphone : 05 46 91 82 13
Notre siège : 68 rue Aliénor d' Aquitaine 17350 Taillebourg

L'A.D.M.S.

Ecole de musique de l'ADMS
Association pour le Développement Musical en Saintonge

Ecole de musique agréée par le Conseil Départemental, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (association des sociétés et des écoles de musique de la Charente-Maritime), le siège social se situe à Saint-Hilaire de Villefrance. L'école de musique de l'ADMS rayonne sur une trentaine de communes situées entre Saintes et Saint-Jean-'Angély; Elle fonctionne en harmonie avec l'AAP (Association Artistique et populaire) de Saint-Georges-des Coteaux avec cinq professeurs en commun et quelques formations (chorale, quatuor de clarinettes, ensembles de guitares et saxophones). Les deux associations regroupent environ 40 élèves (230 élèves à l'ADMS) dont 90 adultes de tous niveaux. L'encadrement de l'ADMS est assuré par une équipe de neuf professeurs professionnels permanents diplômés et le directeur Manuel Audigé lui-même professeur de saxophone, clarinette, flûte à bec, chorale, formation musicale et direction d'orchestre d'harmonie bien sûr. La présidence de l'association est confiée à Philippe Déplanne.

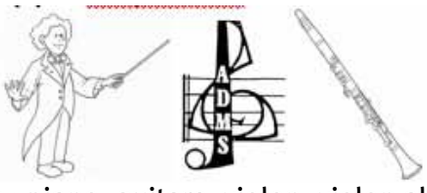

Les disciplines sont les suivantes : piano, guitare, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombonne, cor d'harmonie, tuba et batterie.

La pratique collective est l'expression forte de l'ADMS associée à la convivialité, l'échange, la mixité générationnelle de sept à quatre-vingts ans pour le plaisir de tous, dans la rigueur et la méthode que l'art impose.
En prolongement de ses missions d'enseignement, l'ADMS assure les commémorations de 8 Mai et 11 novembre dans une quinzaine de communes du secteur et une trentaine de concerts en églises et en salles municipales.
La variété des programmes interprétés est très éclectique, de la musique classique, sacrée, ancienne, à la moderne, contemporaine, de film, jazz, latino, militaire...
Les classes instrumentales sont de plusieurs niveaux et se produisent en duos, trios, quatuors... La chorale est composée de soixante chanteurs, l'orchestre d'harmonie de quarante-cinq musiciens, les ensembles de guitares et de cordes (violons, violoncelles, altos, contrebasse) sont composés d'une quinzaine de musiciens environ.

L'ADMS développe actuellement divers partenariats d'entreprises sous forme d'échanges promotionnels pour dynamiser sa communication et son savoir-faire à l'avantage d'un public toujours très enthousiaste et demandeur.
Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez Manuel Audigé, le directeur, au 06 77 93 04 09.

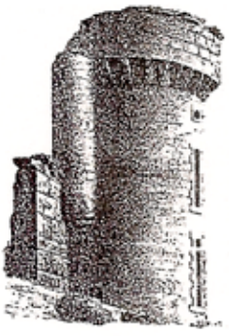

SOCIETE SPORTIVE DE TAILLEBOURG

Société Sportive de Taillebourg

La 44ème édition des 21km de Taillebourg se courra le dimanche 4 mars 2018 avec comme d'habitude un départ à 10h.
Afin que la course se déroule bien, il nous faut recruter des signaleurs et pour se faire, nous faisons une réunion le vendredi 19 janvier dans la salle des fêtes de Taillebourg à 20h30.
Pour être signaleur, il faut avoir 18 ans minimum et être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité. Nous recherchons également des personnes pour les postes de ravitaillement, là aucune condition particulière n'est demandée.
Pour la première fois nous organisons un trail de 11km, "le trail des vikings".
Le départ se fera sur le terrain de la future école, route d'Annepont et l'arrivée devant la salle des fêtes.
Cette course se déroulera le dimanche 29 avril, le départ sera à 10h00.

Pour toutes informations sur le "trail des vikings" vous pouvez également venir à la réunion du 19 janvier.
Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Ludovic Erable 05 46 93 79 84.

La section gym, quant à elle, est en pleine forme !
Grâce à Nathalie, notre sympathique prof de gym, les cours sont toujours aussi variés et dynamiques, tout en musique et dans la bonne humeur.
Nous sommes pour le moment une douzaine de participantes tout âge confondu.
N'hésitez pas à venir nous rejoindre même en cours d'année.
La première séance dite "découverte" est gratuite !!
Alors pour franchir le pas, venez avec une amie ou un ami.
Les cours de gym sont donnés une fois par semaine, sauf pendant les vacances scolaires, le jeudi soir de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes de Taillebourg.

Inscription et informations :
Maryse : 06.10.07.27.77

De la part de toute l'équipe de l'association :

Nous vous souhaitons à tous une très bonne année 2018.

Association '' Société Sportive de Taillebourg '' fondée en 1946. Elle a été déclarée à la sous-préfecture de ST Jean d'Angély, sous le n°32, le 15 juin 1946 (journal officiel du 5 juillet 1946). L'association a reçu l'agrément ministériel le 26 août 1949 sous le n°5553. Elle a son siège social à : Maison des associations parc du château 17350 Taillebourg.

Aînés de la Tour

Notre assemblée générale s'est tenue le 27 novembre 2017 en présence d'une majorité de nos adhérents. Aucune modification n'est intervenue dans la composition du bureau.
Présidente : Geneviève CHARRIER.
Trésorière : Jacqueline KERLEAU Trésorier adjoint : Claude BEAUBEAU.
Secrétaire : Michelle PERRET Secrétaire adjointe : Lucette BREUILLAT
Toute personne intéressée par nos activités peut venir nous rejoindre tous les lundis après-midi à la salle des fêtes d'Annepont.

Bonnes fêtes de fin d'année Le bureau

Les Baladins du Comté de Taillebourg
Evocation du Passé

Baladins du Comté de Taillebourg

"C'est nous les enfants nés aux alentours du château de Taillebourg, et nous racontons les mille-et-un tours du château de Taillebourg... "
L'hymne des Baladins semble avoir été écrit pour nous, enfants de la troupe, âgés de 6 à 17 ans qui avons participé cette année à la déambulation "Sur la trace du trésor". Cette fiction historique entièrement écrite et mise en scène par les adultes bénévoles (et on peut vous dire qu'ils se sont bien amusés), représentait pour nous un vrai challenge. Vous avez été nombreux à venir nous voir et à découvrir des lieux insolites tels que l'intérieur de la tour ou les souterrains exceptionnellement accessibles grâce à Monsieur le Maire que nous remercions.
Une fois de plus nous avons été heureux de nous retrouver en dehors de l'école pour vous jouer notre spectacle mais surtout pour vous raconter l'histoire de notre village. Notre volonté de bien faire est sans limites et notre implication dans l'association importante puisque le projet initial (que l'on espère vous présenter l'année prochaine si on a plus de bénévoles) a été imaginé par certains d'entre nous, mais chut ! C'est encore un secret.
Nous remercions tous les bénévoles qui viennent nous prêter main forte chaque année que ce soit à la buvette, à l'installation, à la sécurité ou autre.

Si vous souhaitez venir nous rejoindre dans cette aventure vous serez, petits et grands, les bienvenus.

Pour tout renseignement ,nous contacter par mail à l'adresse : baladinscomtedetaillebourg@gmail.fr
N'hésitez pas à suivre notre actualité sur facebook.

Sans oublier tout nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés Valérie et Sylvain.

Les petits Baladins

Les Baladins du Comté de Taillebourg
vous souhaitent une très bonne année 2018.

Renseignements utiles

MAIRIE
2 place du Marché
Tél. .....05 46 91 71 20 - Fax 05 46 91 79 42
Mail : taillebourg@mairie17.com
Lundi de 13 h 30 à 17 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h
Samedi (1er et 3ème du mois) de 9 h à 12 h

ECOLE PRIMAIRE
Parc du Château
Tél. 05 46 91 77 49

ECOLE MATERNELLE
Parc du Château
Tél. 05 46 91 80 94
www.ecole.taillebourg.net

RESTAURANT SCOLAIRE
Tél. 05 46 91 91 81

RECREOBUS
http://recreobus.free.fr
Mail : recreobus@wanadoo.fr
Tél. 05 46 90 84 88

RESPONSABLES COMMISSIONS MUNICIPALES
Coordonnées téléphoniques à la Mairie
Commission budget finances
Philippe Ganthy
Commission du personnel municipal
Bruno Chevalier
Commission des affaires scolaires
Philippe Ganthy
Commission CCAS, banque alimentaire
Maryse Beaubeau
Commission circulation et aménagements routiers
Gérard Gallais
Commission parcelles, dépendances
et bâtiments communaux
Gérard Gallais
Commission du patrimoine paysager
et des espaces naturels
Babette Richaud
Commission du patrimoine architectural et urbain
Daniel Arroyo-Bishop
Co 41 42 05mmission du commerce, artisans,
artisanat
Guillaume Covela-Rodriguez
Commission voirie, agriculture
Fabrice Guillot
Commission tourisme, communication
Sylvie Albert
Commission des activités de plein air et sportives
Emmanuelle Guiberteau
Commission associations, fêtes, repas
et commémorations
Maryse Beaubeau
Commission du bulletin municipal et site internet
Emmanuelle Guiberteau

AGENCE POSTALE COMMUNALE
Place du Marché
Tél. 05 46 98 40 02
Lundi de 13 h 30 à 17 h, mardi au vendredi
de 8 h 45 à 12 h 30, samedi de 9 h à 12 h.

SMICTOM
Tél. 05 46 07 16 66
COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
Sacs noirs : tous les mardis à partir de 5 h
Sacs jaunes : tous les vendredis matins, à partir
de 5 h
DECHETTERIE, pour les encombrants
Rue du Chateau d'Eau, Jamette 17350 ST-SAVINIEN
Fermée les mercredis matin, les jeudis toute la journée,
ainsi que les dimanches et jours fériés

POMPIERS.....18
SAMU..... 15
GENDARMERIE 17
ou Saint-Savinien 05 46 90 20 18
ou Saint-Jean-d'Angély.....05 46 32 04 27
CENTRE ANTI-POISON 05 56 96 40 80

MAISON MEDICALE sur rendez-vous
MEDECINS : MM Villain Julien et Seguin Laurent
Tél 05 46 91 72 65
INFIRMIERE : Mme Marandet Annick
Tél 06 70 84 93 12
OSTEOPATHE : Mme TISSOT-BEZ Ninon
Tél 07 78 10 23 22
DIETETICIENNE : Mme BENAVENT-MARCO Béatrice
Tél 06 69 43 22 11

CABINET D'INFIRMIERES
Mmes Beaurin Laëtitia et Loret Estelle
79, rue Aliénor d'Aquitaine
Tél 06 377 41 42 05/06 09 77 76 09

PHARMACIE CHAMPION
Tél 05 46 91 71 35
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 15
à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h 30

Les artisans et commerçants

RESTAURANTS

Auberge des Glycines
4, quai des Gabariers - Tél.....05 46 91 81 40
Ouvert tous les jours, sauf lundi midi

Les Quais de Taillebourg
Route de la Brossardière - Tél. 05 46 91 73 28
Ouvert de Pâques à fin octobre, de 10 h à 2 h du matin

Restaurant de la Gare
24, rue de la Gare - Tél. 05 46 91 44 22
Ouvert tous les jours, de 7 h à 2 h du matin,
sauf dimanches et jours fériés de 9 h à 2 h du matin

CHAMBRES D'HOTES

MAISON D'ALIENOR
37, rue Aliénor d'Aquitaine
Tél. .....06 62 37 76 73 ou 06 70 46 79 15
Mail : maisondalienor@hotmail.fr
www.maison-dalienor.com

GITE

CHEMIN DE COMPOSTELLE
21, rue Saint-Jean Tél. 06 83 89 24 68

COMMERCES

LA PETITE EPICERIE
Place du Marché - Tél. 05 46 91 28 54
Horaires d'ouverture :
Du lundi au samedi de 9 h à 13 h et de 16 h à 19 h,
dimanche et jours fériés de 9 h à 12 h 30. Fermée le jeudi.

BOULANGERIE "LE FOURNIL DE LENZO"
9, rue Aliénor d'Aquitaine - Tél. 05 46 94 40 44
Horaires d'ouverture :
du mardi au samedi de 7 h 30 à 13 h et de 16 h à 19h30,
le dimanche de 7h à 13h.

TABAC-PRESSE-SOUVENIRS
La Civette de Taillebourg
12, rue Aliénor d'Aquitaine - Tél.....05 46 91 70 89
Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 16 h à 19 h 30.

SALON DE COIFFURE-VISAGISTE DEL'COIFF
Rue Aliénor d'Aquitaine - Tél..... 05 46 91 70 71
Horaires d'ouverture : du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et
de 14 h à 19 h. Vendredi journée continue.

PAYSAGISTE - APICULTEUR
M. Ponceau et Mme Durousseau
Tél. .....05 46 91 81 15 ou 06 83 89 24 68
contact@happynature.fr

UN JARDIN DE MARC
Paysagiste qualifié :
entretien, taille, engazonnement, plantations
5, rue du Port
Tél. ..... 06 84 72 17 97 ou 05 46 97 64 91

"AU TRAIT BIO"
Production de légumes vente directe,
œufs et fruits
D 114, entre Taillebourg et Saint-Savinien
Tél. .....06 01 91 46 90 ou 06 60 91 91 28
autraitbio@gmail.com

TAILLEBOURG AUTOMOBILE
Mécanique, carosserie, peinture
8, route de Saint-Savinien
Tél. .....05 46 91 71 71 ou 06 89 27 77 11
Mail : taillebourgauto@orange.fr

CARGO PNEUS
1, route d'Annepont - Tél. 05 46 96 22 19
Mail : car.go.pneus@cegetel.net

COUVREUR AMP BESSON
18, rue de l'Etang
Tél. .....05 46 91 70 64 - Fax 05 46 90 05 37

CARRELAGE - MOSAIQUE L.C.M.
Neuf et rénovation - Intérieur/Extérieur
5A, rue des Chaumes. 06 02 27 69 22

PEINTRE - VITRIER - FAÇADIER - REVETEMENT
DE SOL - PLAQUISTE Stéphane NEMPONT
4 bis, rue de la Brossardière (village)
Tél. .....06 63 12 94 35 ou 06 60 17 14 94

Taillebourg en fête vous présente ses meilleurs voeux ....